

Next Edge AHL Fund

(auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund)

États financiers annuels – 2014

Aux 31 décembre 2014 et 2013 et pour les exercices clos à ces dates



Next Edge AHL Fund
(auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund)
États financiers annuels
31 décembre 2014

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	2
Rapport des auditeurs indépendants	3
États de la situation financière.....	4
États du résultat global	6
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	9
Tableaux des flux de trésorerie	13
Inventaire du portefeuille.....	14
Notes des états financiers	16
Renseignements généraux.....	41

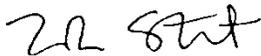
**Next Edge AHL Fund
(auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund)
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière**

Next Edge Capital Corp. (le «gestionnaire») est responsable des états financiers ci-joints et de toute l'information contenue dans le présent rapport. Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de Next Edge Capital Corp. à titre de gestionnaire et fiduciaire. Ils ont été dressés conformément aux normes internationales d'information financière et, le cas échéant, reflètent les jugements et les meilleures estimations de la direction.

La direction a mis en place des systèmes de contrôle interne afin de fournir l'assurance que les actifs sont protégés contre toute perte ou utilisation non autorisée et de produire des livres comptables fiables pour la préparation de l'information financière. Les systèmes de contrôle interne permettent à la direction de s'acquitter de ses responsabilités en matière d'intégrité des états financiers.

Le gestionnaire reconnaît qu'il est responsable de gérer les activités du Fonds dans le meilleur intérêt des porteurs de parts.

Respectueusement,



Toreigh N. Stuart
Chef de la direction



David Scobie
Chef de l'exploitation

Next Edge Capital Corp.
Le 27 mars 2015

**Next Edge AHL Fund
(auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund)
Rapport des auditeurs indépendants**

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux porteurs de parts de Next Edge AHL Fund (auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund) (le «Fonds»)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2014 et 2013 et au 1^{er} janvier 2013, et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2014 et 2013 et au 1^{er} janvier 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013 conformément aux Normes internationales d'information financière.

Toronto, Canada

Le 27 mars 2015

Ernst + Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Next Edge AHL Fund
(auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund)
États de la situation financière

Aux	Note	31 décembre 2014	31 décembre 2013	1^{er} janvier 2013
ACTIF				
Actifs courants				
Trésorerie		78 569 197	55 061 989	3 527 186
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Placement dans le fonds sous-jacent	4	41 547 697	31 941 188	-
Portefeuille d'actions ordinaires	5	-	-	156 874 619
Montant à recevoir en vertu du contrat à terme		-	-	894 798
Souscriptions à recevoir		95 000	5 598 770	714 337
Montant à recevoir à la vente de placements		1 740 190	2 140 753	-
Intérêts et autres créances		-	102 060	110 895
		121 952 084	94 844 760	162 121 835
PASSIF				
Passifs courants				
Rachats à payer		856 256	3 023 199	4 416 075
Distributions à verser		-	176 745	363 580
Frais de gestion à payer		131 821	251 703	444 410
Montant à payer à l'achat de placements		-	2 170 600	-
Charges à payer		208 200	419 949	528 288
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net				
Contrat à terme	5	-	-	831 775
		1 196 277	6 042 196	6 584 128
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables				
		120 755 807	88 802 564	155 537 707
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie				
Catégorie A		44 200 752	31 107 748	53 899 578
Catégorie B		14 359 246	15 754 520	24 966 335
Catégorie C		6 446 147	5 260 961	6 910 148
Catégorie D ¹		-	2 639 280	5 143 583
Catégorie F		17 158 514	13 439 611	37 928 419
Catégorie G		4 614 100	3 972 411	5 547 927
Catégorie H		4 372 861	991 005	-
Catégorie I ²		-	-	47 003
Catégorie J ³		19 346 520	-	-
Catégorie K ³		3 414 718	-	-
Catégorie L		629 400	537 236	-
Catégorie M		6 213 549	4 855 222	-
Catégorie O ⁴		-	4 112 045	7 210 321
Catégorie P ⁴		-	1 604 581	2 148 828
Catégorie Q ⁴		-	776 817	1 021 298
Catégorie R ⁴		-	2 910 626	9 637 549
Catégorie S ⁴		-	184 571	249 936
Catégorie T ⁴		-	655 930	826 782
		120 755 807	88 802 564	155 537 707

1. Les parts de catégorie D ont été fusionnées avec les parts de catégorie A et ne sont plus offertes depuis le 26 août 2014.

2. Les parts de catégorie I ne sont plus offertes depuis le 3 décembre 2013.

3. Les parts des catégories J et K sont offertes depuis le 27 juin 2014, et la première émission de parts a eu lieu le 16 décembre 2014.

4. Les parts des catégories O, P, Q, R, S et T ont été fusionnées respectivement avec les parts des catégories A, B, C, F, A et G et ne sont plus offertes depuis le 26 août 2014.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund
(auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund)
États de la situation financière (suite)

Aux	31 décembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie			
Catégorie A	3 890 153	3 575 253	5 723 378
Catégorie B	1 261 953	1 809 079	2 648 598
Catégorie C	566 876	604 333	733 277
Catégorie D ¹	-	320 079	576 261
Catégorie F	1 407 087	1 462 174	3 865 846
Catégorie G	445 036	500 246	644 885
Catégorie H	362 233	109 189	-
Catégorie I ²			4 829
Catégorie J ³	1 891 444	-	-
Catégorie K ³	333 680	-	-
Catégorie L	48 198	53 740	-
Catégorie M	468 138	485 670	-
Catégorie O ⁴	-	609 638	924 972
Catégorie P ⁴	-	237 660	275 380
Catégorie Q ⁴	-	114 893	130 691
Catégorie R ⁴	-	407 985	1 190 148
Catégorie S ⁴	-	27 266	31 948
Catégorie T ⁴	-	100 595	109 587
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part			
Catégorie A	11,36	8,70	9,42
Catégorie B	11,38	8,71	9,43
Catégorie C	11,37	8,71	9,42
Catégorie D ¹	-	8,25	8,93
Catégorie F	12,19	9,19	9,81
Catégorie G	10,37	7,94	8,60
Catégorie H	12,07	9,08	-
Catégorie I ²			9,73
Catégorie J ³	10,23	-	-
Catégorie K ³	10,23	-	-
Catégorie L	13,06	10,00	-
Catégorie M	13,27	10,00	-
Catégorie O ⁴	-	6,75	7,80
Catégorie P ⁴	-	6,75	7,80
Catégorie Q ⁴	-	6,76	7,81
Catégorie R ⁴	-	7,13	8,10
Catégorie S ⁴	-	6,77	7,82
Catégorie T ⁴	-	6,52	7,54

1. Les parts de catégorie D ont été fusionnées avec les parts de catégorie A et ne sont plus offertes depuis le 26 août 2014.

2. Les parts de catégorie I ne sont plus offertes depuis le 3 décembre 2013.

3. Les parts des catégories J et K sont offertes depuis le 27 juin 2014, et la première émission de parts a eu lieu le 16 décembre 2014.

4. Les parts des catégories O, P, Q, R, S et T ont été fusionnées respectivement avec les parts des catégories A, B, C, F, A et G et ne sont plus offertes depuis le 26 août 2014.

Approuvé par Next Edge Capital Corp.



Toreigh N. Stuart
 Chef de la direction



David Scobie
 Chef de l'exploitation

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund
(auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund)
États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre	Note	2014	2013
Produits			
Revenu d'intérêts aux fins de distribution		266 712	2 483
Revenu tiré du prêt de titres	8	-	274 230
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés			
Profit net réalisé		7 189 387	8 029 851
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente		17 018 680	(14 457 536)
Profit net (perte nette) sur placements et dérivés		24 208 067	(6 427 685)
Total des produits (pertes) (montant net)		24 474 779	(6 150 972)
Charges			
Frais de gestion	15		
	16	1 512 351	1 138 954
Charges d'exploitation générales		480 789	571 349
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de parts		21 600	10 225
Honoraires d'audit		27 879	92 741
Honoraires juridiques		160 797	332 550
Honoraires du comité d'examen indépendant	16	26 743	10 730
Taxe de vente harmonisée		255 943	257 658
Coûts de transaction		14 677	813 698
		2 500 779	3 227 905
Moins les charges prises en charge par le gestionnaire	15	(329 528)	-
Total des charges		2 171 251	3 227 905
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			
		22 303 528	(9 378 877)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund
(auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund)
États du résultat global (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2014	2013
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	9 165 105	(3 486 349)
Catégorie B	3 539 983	(1 757 032)
Catégorie C	1 463 674	(474 244)
Catégorie D ¹	124 333	(228 943)
Catégorie F	3 282 026	(1 674 798)
Catégorie G	1 053 288	(370 111)
Catégorie H	693 220	(106 244)
Catégorie I ²	-	(3 687)
Catégorie J ³	432 083	-
Catégorie K ³	77 917	-
Catégorie L	107 745	(164)
Catégorie M	1 555 867	(1 478)
Catégorie O ⁴	302 666	(513 800)
Catégorie P ⁴	163 274	(149 539)
Catégorie Q ⁴	89 620	(75 586)
Catégorie R ⁴	160 005	(458 915)
Catégorie S ⁴	21 376	(18 510)
Catégorie T ⁴	71 346	(59 477)
	22 303 528	(9 378 877)
Nombre moyen de parts en circulation		
Catégorie A	3 432 084	4 788 398
Catégorie B	1 459 075	2 341 878
Catégorie C	557 147	664 567
Catégorie D ¹	230 460	436 245
Catégorie F	1 156 604	2 626 452
Catégorie G	447 350	578 719
Catégorie H	194 903	101 979
Catégorie I ²	-	4 331
Catégorie J ³	1 891 444	-
Catégorie K ³	333 680	-
Catégorie L	42 122	53 740
Catégorie M	490 681	485 670
Catégorie O ⁴	459 137	825 278
Catégorie P ⁴	215 396	255 904
Catégorie Q ⁴	112 664	125 578
Catégorie R ⁴	248 409	888 097
Catégorie S ⁴	26 640	31 371
Catégorie T ⁴	95 036	104 190

1. Les parts de catégorie D ont été fusionnées avec les parts de catégorie A et ne sont plus offertes depuis le 26 août 2014.
2. Les parts de catégorie I ne sont plus offertes depuis le 3 décembre 2013.
3. Les parts des catégories J et K sont offertes depuis le 27 juin 2014, et la première émission de parts a eu lieu le 16 décembre 2014.
4. Les parts des catégories O, P, Q, R, S et T ont été fusionnées respectivement avec les parts des catégories A, B, C, F, A et G et ne sont plus offertes depuis le 26 août 2014.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund
(auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund)
États du résultat global (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2014	2013
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part		
Catégorie A	2,67	(0,73)
Catégorie B	2,43	(0,75)
Catégorie C	2,63	(0,71)
Catégorie D ¹	0,54	(0,52)
Catégorie F	2,84	(0,64)
Catégorie G	2,35	(0,64)
Catégorie H	3,56	(1,04)
Catégorie I ²	-	(0,85)
Catégorie J ³	0,23	-
Catégorie K ³	0,23	-
Catégorie L	2,56	-
Catégorie M	3,17	-
Catégorie O ⁴	0,66	(0,62)
Catégorie P ⁴	0,76	(0,58)
Catégorie Q ⁴	0,80	(0,60)
Catégorie R ⁴	0,64	(0,52)
Catégorie S ⁴	0,80	(0,59)
Catégorie T ⁴	0,75	(0,57)

1. Les parts de catégorie D ont été fusionnées avec les parts de catégorie A et ne sont plus offertes depuis le 26 août 2014.
2. Les parts de catégorie I ne sont plus offertes depuis le 3 décembre 2013.
3. Les parts des catégories J et K sont offertes depuis le 27 juin 2014, et la première émission de parts a eu lieu le 16 décembre 2014.
4. Les parts des catégories O, P, Q, R, S et T ont été fusionnées respectivement avec les parts des catégories A, B, C, F, A et G et ne sont plus offertes depuis le 26 août 2014.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

(auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund)

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos les 31 décembre	2014	2013
Catégorie A		
Au début de l'exercice	31 107 748	53 899 578
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	9 165 105	(3 486 349)
Produit de l'émission de parts	15 058 417	1 512 152
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(11 130 518)	(20 817 633)
À la fin de l'exercice	44 200 752	31 107 748
Catégorie B		
Au début de l'exercice	15 754 520	24 966 335
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	3 539 983	(1 757 032)
Produit de l'émission de parts	1 508 841	386 897
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(6 444 098)	(7 841 680)
À la fin de l'exercice	14 359 246	15 754 520
Catégorie C		
Au début de l'exercice	5 260 961	6 910 148
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	1 463 674	(474 244)
Produit de l'émission de parts	807 812	95 045
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(1 086 300)	(1 269 988)
À la fin de l'exercice	6 446 147	5 260 961
Catégorie D¹		
Au début de l'exercice	2 639 280	5 143 583
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	124 333	(228 943)
Produit de l'émission de parts	-	-
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(2 763 613)	(2 275 360)
À la fin de l'exercice	-	2 639 280
Catégorie F		
Au début de l'exercice	13 439 611	37 928 419
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	3 282 026	(1 674 798)
Produit de l'émission de parts	9 969 940	2 514 976
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(9 533 063)	(25 328 986)
À la fin de l'exercice	17 158 514	13 439 611
Catégorie G		
Au début de l'exercice	3 972 411	5 547 927
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	1 053 288	(370 111)
Produit de l'émission de parts	624 486	105 692
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(1 036 085)	(1 311 097)
À la fin de l'exercice	4 614 100	3 972 411

1. Les parts de catégorie D ont été fusionnées avec les parts de catégorie A et ne sont plus offertes depuis le 26 août 2014.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

(auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund)

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2014	2013
Catégorie H		
Au début de l'exercice	991 005	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	693 220	(106 244)
Produit de l'émission de parts	2 800 089	1 538 338
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(111 453)	(441 089)
À la fin de l'exercice	4 372 861	991 005
Catégorie I¹		
Au début de l'exercice	-	47 003
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	-	(3 687)
Contrepartie versée pour le rachat de parts	-	(43 316)
À la fin de l'exercice	-	-
Catégorie J²		
Au début de l'exercice	-	-
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	432 083	-
Produit de l'émission de parts	18 914 437	-
Contrepartie versée pour le rachat de parts	-	-
À la fin de l'exercice	19 346 520	-
Catégorie K²		
Au début de l'exercice	-	-
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	77 917	-
Produit de l'émission de parts	3 336 801	-
Contrepartie versée pour le rachat de parts	-	-
À la fin de l'exercice	3 414 718	-
Catégorie L		
Au début de l'exercice	537 236	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	107 745	(164)
Produit de l'émission de parts	252 957	537 400
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(268 538)	-
À la fin de l'exercice	629 400	537 236

1. Les parts de catégorie I ne sont plus offertes depuis le 3 décembre 2013.

2. Les parts des catégories J et K sont offertes depuis le 27 juin 2014, et la première émission de parts a eu lieu le 16 décembre 2014.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

(auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund)

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2014	2013
Catégorie M		
Au début de l'exercice	4 855 222	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	1 555 867	(1 478)
Produit de l'émission de parts	472 775	4 856 700
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(670 315)	-
À la fin de l'exercice	6 213 549	4 855 222
Catégorie O¹		
Au début de l'exercice	4 112 045	7 210 321
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	302 666	(513 800)
Produit de l'émission de parts	-	422 566
Réinvestissement des distributions	23 333	76 214
Distributions aux porteurs de parts rachetables - remboursement de capital	(88 504)	(369 215)
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(4 349 540)	(2 714 041)
À la fin de l'exercice	-	4 112 045
Catégorie P¹		
Au début de l'exercice	1 604 581	2 148 828
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	163 274	(149 539)
Réinvestissement des distributions	24 700	41 629
Distributions aux porteurs de parts rachetables - remboursement de capital	(42 919)	(117 494)
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(1 749 636)	(318 843)
À la fin de l'exercice	-	1 604 581
Catégorie Q¹		
Au début de l'exercice	776 817	1 021 298
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	89 620	(75 586)
Réinvestissement des distributions	5 110	8 461
Distributions aux porteurs de parts rachetables - remboursement de capital	(22 800)	(58 189)
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(848 747)	(119 167)
À la fin de l'exercice	-	776 817
Catégorie R¹		
Au début de l'exercice	2 910 626	9 637 549
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	160 005	(458 915)
Produit de l'émission de parts	-	865 643
Réinvestissement des distributions	27 723	264 230
Distributions aux porteurs de parts rachetables - remboursement de capital	(46 583)	(387 372)
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(3 051 771)	(7 010 509)
À la fin de l'exercice	-	2 910 626

1. Les parts des catégories O, P, Q, R, S et T ont été fusionnées respectivement avec les parts des catégories A, B, C, F, A et G et ne sont plus offertes depuis le 26 août 2014.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

(auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund)

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2014	2013
Catégorie S¹		
Au début de l'exercice	184 571	249 936
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	21 376	(18 510)
Réinvestissement des distributions	331	702
Distributions aux porteurs de parts rachetables - remboursement de capital	(5 547)	(14 457)
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(200 731)	(33 100)
À la fin de l'exercice	-	184 571
Catégorie T¹		
Au début de l'exercice	655 930	826 782
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	71 346	(59 477)
Produit de l'émission de parts	-	14 246
Réinvestissement des distributions	933	1 790
Distributions aux porteurs de parts rachetables - remboursement de capital	(18 778)	(46 788)
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(709 431)	(80 623)
À la fin de l'exercice	-	655 930

1. Les parts des catégories O, P, Q, R, S et T ont été fusionnées respectivement avec les parts des catégories A, B, C, F, A et G et ne sont plus offertes depuis le 26 août 2014.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund
(auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund)
Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre	2014	2013
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	22 303 528	(9 378 877)
Ajustements afin de rapprocher l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts et les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		
Produit de la vente de placements	35 157 747	154 554 314
Achat de placements	(22 326 226)	(35 955 698)
Variation de la (plus-value) moins-value latente sur les placements et les dérivés	(17 018 680)	14 457 536
Profit net réalisé sur les placements	(7 189 387)	(8 029 851)
Diminution des intérêts et des autres créances	102 060	8 835
Diminution des autres créditeurs et des charges à payer	(331 631)	(301 046)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	10 697 411	115 355 213
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions aux porteurs de parts rachetables, nettes des distributions réinvesties	(319 746)	(787 324)
Produit de l'émission de parts rachetables	59 250 325	7 965 222
Montant versé au rachat de parts rachetables	(46 120 782)	(70 998 308)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	12 809 797	(63 820 410)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	23 507 208	51 534 803
Trésorerie au début de l'exercice	55 061 989	3 527 186
Trésorerie à la fin de l'exercice	78 569 197	55 061 989
La trésorerie comprend :		
Fonds en banque	78 569 197	55 061 989
Intérêts reçus	368 772	2 483
Montant reçu dans le cadre du prêt de titres	-	283 065

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund (auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund) Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2014

La juste valeur totale des placements du Fonds est fondée sur le placement du Fonds dans Man AHL DP Limited (le «fonds sous-jacent»), société exonérée à responsabilité limitée constituée sous le régime des lois des Îles Caïmans (se reporter à la note 2 des états financiers).

Nombre d'actions	Nom	Coût moyen (\$ CA)	Juste valeur (\$ CA)
153 394	Man AHL DP Limited - actions de catégorie A en \$ CA	17 981 168	35 355 783
27 393	Man AHL DP Limited - actions de catégorie C en \$ CA	5 711 032	6 191 914
	Placement total dans le fonds sous-jacent	23 692 200	41 547 697
	Autres actifs, nets des passifs		79 208 110
	Total de l'actif net attribuable aux porteurs d'actions participatives rachetables		120 755 807

Le bilan de Man AHL DP Limited au 31 décembre 2014 est présenté ci-dessous :

	\$ US	%
Trésorerie	15 196 018	42,5
Trésorerie auprès des courtiers	9 341 164	26,1
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	23 213 223	64,9
Frais payés d'avance et autres actifs	30 248	0,1
Découvert bancaire	(1 500 842)	(4,2)
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	(8 626 105)	(24,1)
Créditeurs et charges à payer	(1 895 384)	(5,3)
Actif net attribuable aux porteurs d'actions participatives rachetables (IFRS)	35 758 322	
Actif net attribuable aux porteurs d'actions participatives rachetables (évaluation) ²	35 806 742	
Actif net attribuable aux porteurs d'actions participatives rachetables (évaluation) ² (\$ CA)	41 547 697	
Actions participatives rachetables en circulation - catégorie A	153 394	
Valeur liquidative par action participative rachetable - catégorie A (\$ CA)	230,49	
Nombre d'actions attribuables au Fonds - catégorie A	153 394	
Valeur cumulative des actions attribuables au Fonds - catégorie A (\$ CA)	35 355 783	
Actions participatives rachetables en circulation - catégorie C	27 393	
Valeur liquidative par action participative rachetable - catégorie C (\$ CA)	226,04	
Nombre d'actions attribuables au Fonds - catégorie C	27 393	
Valeur cumulative des actions attribuables au Fonds - catégorie C (\$ CA)	6 191 914	

1. Les placements se composent surtout de contrats à terme standardisés conclus sur un large éventail de marchés mondiaux, dont ceux des devises, des obligations, des actions, de l'énergie, des métaux et des taux d'intérêt (les «actifs sous-jacents») et leur valeur nominale est bien supérieure au montant du placement, de sorte que le portefeuille se trouve exposé à une forme de levier. Ces contrats à terme standardisés peuvent être achetés ou vendus, engendrant une position acheteur ou vendeur.
2. Il existe une différence entre la valeur liquidative selon les états financiers et la valeur liquidative aux fins des souscriptions et des rachats, calculée conformément à la notice d'offre du fonds sous-jacent. Selon les IFRS, les coûts de formation doivent être passés en charges au moment où ils sont engagés. L'évaluation aux fins du rachat d'actions participatives rachetables est calculée en amortissant les coûts de formation sur les trois premières années de négociation du fonds sous-jacent. Un rapprochement détaillé est disponible dans les états financiers du fonds sous-jacent.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund (auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund) Inventaire du portefeuille (suite)

Le tableau qui suit présente la répartition des actifs sous-jacents par catégorie d'actif ainsi que les 25 principaux titres présentés dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds de Man AHL DP Limited disponible sur SEDAR. Les actifs sous-jacents peuvent varier en raison des opérations du portefeuille. Pour plus de précisions, se reporter aux états financiers de Man AHL DP Limited pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 disponibles sur SEDAR.

Répartition du portefeuille

Catégorie d'actif	% de la valeur liquidative
Trésorerie	59,21 %
Fonds	26,04 %
Taux d'intérêt	7,64 %
Énergie	3,22 %
Agriculture	2,09 %
Indices boursiers	1,53 %
Devises	0,36 %
Métaux	(0,09) %

25 principaux titres

Émetteur	% de la valeur liquidative
Positions acheteur	
AHL Evolution Limited	26,04 %
SUCRE #11 (MONDE), mars 2015 - NYBOT Exchange	2,25 %
CONTRATS À TERME NY HARB ULSD, février 2015 - New York Mercantile Exchange	1,40 %
CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS D'ÉTAT À LONG TERME, mars 2015 - NYSE LIFFE - Londres	0,83 %
CONTRATS À TERME SUR GAZ NATUREL, février 2015 - New York Mercantile Exchange	0,79 %
CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU CANADA À 10 ANS, mars 2015 - Bourse de Montréal	0,79 %
CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DU JAPON À 10 ANS (OSE), mars 2015 - Osaka Securities Exchange	0,77 %
CONTRAT À TERME EURO-BTP, mars 2015 - Eurex	0,76 %
CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DE L'AUSTRALIE À 10 ANS, mars 2015 - Sydney Futures Exchange	0,74 %
OBLIGATIONS À TRÈS LONG TERME UST H15 - Chicago Board of Trade	0,65 %
CONTRATS À TERME EURO-OAT H15 - Eurex	0,65 %
PÉTROLE BRUT BRENT MENSUEL K15 - Intercontinental Exchange	0,58 %
CONTRATS À TERME SUR S&P500 EMINI, mars 2015 - Chicago Mercantile Exchange	0,49 %
Contrats de change à terme USD/SEK	0,44 %
OBLIGATIONS EURO BUXL À 30 ANS, mars 2015 - Eurex	0,42 %
CONTRATS À TERME SUR PÉTROLE BRUT LÉGER K15 - Eurex	0,41 %
GAZ NATUREL DU ROYAUME-UNI MENSUEL G15 - Intercontinental Exchange	0,40 %
CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS EURO-BOBL, mars 2015 - Eurex	0,37 %
CONTRATS À TERME SUR OBLIGATIONS DE L'AUSTRALIE À 3 ANS, mars 2015 - Sydney Futures Exchange	0,36 %
Contrats de change à terme USD/EUR	0,33 %
Positions vendeur	
Contrats de change à terme CAD/USD	2,52 %
CONTRATS À TERME SUR PÉTROLE BRUT BRENT, février 2015	1,32 %
Contrats de change à terme RUB/USD	0,49 %
Contrats de change à terme CAD/USD	0,45 %
Contrats de change à terme AUD/USD	0,31 %
Valeur liquidative totale du fonds sous-jacent	41 547 697 \$ CA

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund (auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund) Notes des états financiers - 31 décembre 2014

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE FONDS

Next Edge AHL Fund (le «Fonds»), auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund, est un fonds marché à terme structuré comme une fiducie de placement à capital variable constitué sous le régime des lois de la province d'Ontario et régi selon une déclaration de fiducie datée du 12 novembre 2009. Le Fonds a modifié sa dénomination, de Man Canada AHL DP Investment Fund à Next Edge AHL Fund, par l'entremise d'une modification de sa déclaration de fiducie en date du 27 juin 2014.

Les activités de placement du Fonds sont gérées par Next Edge Capital Corp. (le «gestionnaire»), auparavant Man Investments Canada Corp. Le 5 juin 2014, le gestionnaire a modifié ses statuts constitutifs afin de renommer la société, de Man Investments Canada Corp. à Next Edge Capital Corp. Le 10 juin 2014, l'équipe de haute direction du gestionnaire a acquis la totalité des actions émises et en circulation du gestionnaire auprès de Man Group Holdings Ltd., filiale en propriété exclusive de Man Group plc. Citibank Canada et Citigroup Fund Services Canada Inc. sont respectivement le dépositaire et l'administrateur du Fonds. Le siège social du Fonds est situé au 1 Toronto Street, bureau 200, Toronto (Ontario), Canada.

Le Fonds a pour objectif d'offrir aux porteurs des parts (les «porteurs de parts») la possibilité de réaliser une plus-value du capital grâce à des rendements ayant une faible corrélation avec des titres de participation et des titres obligataires de type traditionnel. Le Fonds vise à offrir une diversification accrue et un profil risque-rendement amélioré en comparaison des portefeuilles de placement traditionnels.

Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds investit dans un portefeuille diversifié d'instruments financiers sur un large éventail de marchés mondiaux, notamment des actions, des obligations, des devises, des taux d'intérêt à court terme, des contrats d'énergie et de métaux et des contrats de marchandises agricoles (les «actifs sous-jacents») géré par AHL Partners LLP (le «gestionnaire de placements» ou «AHL»), division de Man Group plc, dans le cadre d'un programme de négociation qui consiste principalement à suivre les tendances (le «programme diversifié d'AHL»). Le programme diversifié d'AHL est mis en application et géré par le gestionnaire de placements.

Le Fonds peut détenir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Toutes les catégories de parts du Fonds sont rachetables au gré des porteurs de parts. Chaque catégorie de parts est destinée à un type différent d'investisseurs. Toutes les catégories de parts ont les mêmes stratégie et restrictions en matière de placement, mais sont différentes en ce qui a trait à une ou plusieurs caractéristiques, notamment les frais de gestion, les charges, les frais de rachat, la monnaie de libellé, les commissions ou les distributions. La valeur liquidative par part de chacune des catégories est différente en raison des frais, des charges et des distributions attribuables qui varient selon les catégories de parts.

La date à laquelle chaque catégorie de parts du Fonds a été vendue au public pour la première fois (date de création) est indiquée ci-après :

Catégorie	Date de création
A, B, C, F, I, O, P, Q, R	12 novembre 2009
D, S	7 avril 2010
G	9 novembre 2011
H	31 mai 2012
J, K	27 juin 2014
L, M	3 décembre 2013
T	9 novembre 2010

Next Edge AHL Fund (auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund) Notes des états financiers - 31 décembre 2014 (suite)

L'inventaire du portefeuille du Fonds est présenté au 31 décembre 2014. Les états de la situation financière sont présentés aux 31 décembre 2014 et 2013 et au 1^{er} janvier 2013, tandis que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont établis pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013, sauf pour les catégories créées au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de constitution ou de la date de création, selon le cas, jusqu'au 31 décembre 2014 ou 2013.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 27 mars 2015.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET ADOPTION DES IFRS

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière («IFRS») publiées par l'International Accounting Standards Board («IASB»). Le Fonds a adopté les IFRS le 1^{er} janvier 2014, comme l'exigent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières et le Conseil des normes comptables du Canada. Auparavant, le Fonds préparait ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada («PCGR du Canada») tels qu'ils sont définis dans la Partie V du Manuel de CPA Canada. Le Fonds a appliqué les mêmes méthodes comptables aux fins de la préparation de son état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2013 et pour toutes les périodes présentées, comme si ces méthodes avaient toujours été en vigueur. La note 17 fait état de l'incidence de la transition aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés par le Fonds. Elle présente également la nature et l'effet des changements de méthodes comptables importants par rapport aux méthodes utilisées aux fins de la préparation des états financiers du Fonds conformément aux PCGR du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, le Fonds est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS. Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts.

En appliquant les IFRS, la direction peut faire des estimations et émettre des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes considérées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du Fonds.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements du Fonds dans le fonds sous-jacent et le portefeuille d'actions ordinaires sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale et sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le contrat à terme, qui est un dérivé, est classé comme détenu à des fins de transaction et est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. L'obligation du Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs

Next Edge AHL Fund (auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund) Notes des états financiers - 31 décembre 2014 (suite)

financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisés, s'il y a lieu, selon le taux d'intérêt effectif du contrat.

Juste valeur et évaluation ultérieure des instruments financiers

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs, y compris le portefeuille d'actions ordinaires, est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours négocié pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds est de comptabiliser les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de l'évaluation à la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de situation à l'origine du transfert.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris le fonds sous-jacent et le contrat à terme, est déterminée au moyen des techniques d'évaluation suivantes :

Évaluation du placement dans le fonds sous-jacent : La juste valeur du placement dans le fonds sous-jacent est évaluée à la valeur liquidative déclarée par le gestionnaire du fonds sous-jacent, qui équivaut au produit que le Fonds tirerait du rachat de toute action du fonds sous-jacent.

Évaluation du contrat à terme : La valeur du contrat à terme correspond au montant équivalant au profit qui serait réalisé ou à la perte qui serait subie si la position était liquidée à la date d'évaluation et selon les modalités de ce contrat, auquel cas la juste valeur est fondée sur la juste valeur d'AHL SPC. Lors du règlement en espèces, la juste valeur du contrat à terme équivaudrait à l'écart entre la juste valeur des titres détenus dans le portefeuille d'actions ordinaires et le placement de la contrepartie dans AHL SPC.

Dépréciation des actifs financiers

À chaque date de clôture, le Fonds vérifie s'il existe une indication objective de dépréciation de ses actifs financiers au coût amorti. Si une telle indication existe, le Fonds comptabilise une perte de valeur, qui correspond à la différence entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, déterminée à l'aide du taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. Les pertes de valeur afférentes à des actifs financiers au coût amorti sont reprises dans une période ultérieure si le montant de la perte diminue et si cette diminution peut être objectivement reliée à un événement ultérieur à la comptabilisation de la perte de valeur.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est classé dans les passifs financiers et est rachetable au gré du porteur de parts à des prix basés sur la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat. Les montants sont constamment évalués à leur valeur de rachat.

La valeur liquidative à la date de clôture le lundi de chaque semaine, ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le jour ouvrable suivant ou à toute autre date déterminée par le gestionnaire (une «date d'évaluation»), est obtenue par l'agent d'évaluation selon la juste valeur de l'actif du Fonds à ce moment-là, moins le montant total de son passif, compte non tenu des ressources attribuables aux porteurs de parts rachetables. La valeur liquidative par part de toute catégorie de parts du Fonds pour une date d'évaluation est obtenue en

Next Edge AHL Fund (auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund) Notes des états financiers - 31 décembre 2014 (suite)

divisant la juste valeur de l'actif du Fonds à ce moment-là, moins le montant total de son passif (compte non tenu des ressources attribuables aux porteurs de parts rachetables) dans chaque cas étant attribuable à la catégorie de parts, par le nombre total de parts de la catégorie en circulation lorsque le calcul est effectué à la date d'évaluation, et en arrondissant le résultat obtenu à la quatrième décimale au plus («valeur liquidative par part»). La valeur liquidative et la valeur liquidative par part, à la date d'évaluation pertinente, sont calculées par l'agent d'évaluation le ou vers le quatrième jour ouvrable suivant la date d'évaluation pertinente.

Pour chaque part du Fonds vendue, le Fonds reçoit un montant équivalant à la valeur liquidative par part, à la date de l'opération. Les parts sont rachetables au gré des porteurs de parts à leur valeur liquidative par part à la date de rachat. Pour chaque part rachetée, le nombre de parts émises et en circulation est réduit et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est diminué de la valeur liquidative correspondante à la date de rachat.

Le calcul de la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables («actif net») aux fins des états financiers selon les IFRS est conforme au calcul de la valeur liquidative aux fins des opérations.

Opérations de placement et comptabilisation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Les produits et les charges sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont réalisés. Les produits tirés du prêt de titres sont comptabilisés à mesure qu'ils sont réalisés et s'accumulent sur une base hebdomadaire.

Les profits et les pertes réalisés sur les opérations de titres sont calculés selon le coût moyen. La variation sur un an de l'écart entre la juste valeur et le coût moyen est présentée à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements.

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds sont imputés au résultat net de l'exercice.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel il exerce ses activités. Le rendement du Fonds est évalué et ses liquidités sont gérées en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, conditions et événements sous-jacents. Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens.

Le Fonds n'effectue pas d'opérations libellées en monnaie étrangère. Pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013, toutes les opérations du Fonds étaient libellées en dollars canadiens, et, par conséquent, elles n'ont pas nécessité de conversion. Aux 31 décembre 2014 et 2013 et au 1^{er} janvier 2013, tous les actifs et les passifs du Fonds étaient libellés en dollars canadiens, et aucune conversion n'a été nécessaire.

Trésorerie

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières.

Next Edge AHL Fund (auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund) Notes des états financiers - 31 décembre 2014 (suite)

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculée en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

Attribution de produits et de charges

Les profits ou les pertes réalisés et latents, les produits et les charges (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie de parts) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts participatives rachetables chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective de la journée précédente, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts participatives rachetables dans la journée, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie de parts n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation propres à une catégorie de parts sont prises en charge par le gestionnaire et recouvrées auprès des Fonds.

Imposition

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du revenu net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le revenu. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le revenu, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Se reporter à la note 14, Impôts sur le revenu.

4. PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENT DU FONDS SOUS-JACENT

Depuis le 9 décembre 2013, le Fonds investit dans les actifs sous-jacents par l'entremise de son placement dans Man AHL DP Limited («AHL DP Limited» ou le «fonds sous-jacent»), société exonérée à responsabilité limitée constituée sous le régime des lois des îles Caïmans. AHL DP Limited a acquis les actifs sous-jacents et les conserve.

Le rendement pour le Fonds et, par conséquent, pour les porteurs de parts dépendra du rendement du fonds sous-jacent, lequel sera fondé à son tour sur le rendement des actifs sous-jacents. Les stratégies de placement auxquelles le gestionnaire de placements a recours comprennent la conclusion de contrats à terme standardisés et de contrats à terme ainsi que des placements dans d'autres instruments financiers.

Le rendement pour les porteurs de parts de catégorie A, de catégorie B, de catégorie C, de catégorie F, de catégorie G, de catégorie H (depuis le 8 septembre 2014), de catégorie L (depuis le 2 septembre 2014) et de catégorie M (depuis le 2 septembre 2014) se rapporte à celui des actions participatives rachetables de catégorie A en dollars canadiens (les «actions de catégorie A») émises par le fonds sous-jacent. Le rendement pour les porteurs de parts de catégorie J et de catégorie K se rapporte à celui des actions participatives rachetables de catégorie C en dollars canadiens (les «actions de catégorie C») émises par le fonds sous-jacent. Le rendement pour les porteurs de parts de catégorie H se rapportait à celui des actions participatives rachetables de catégorie B en dollars canadiens (les «actions de catégorie B») émises par le fonds sous-jacent pour la période du 1^{er} janvier au 8 septembre 2014. Le rendement pour les porteurs de

Next Edge AHL Fund (auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund) Notes des états financiers - 31 décembre 2014 (suite)

parts de catégorie L et de catégorie M se rapportait à celui des actions de catégorie C émises par le fonds sous-jacent pour la période du 1^{er} janvier au 2 septembre 2014. Le rendement pour les porteurs de parts de catégorie D, de catégorie O, de catégorie P, de catégorie Q, de catégorie R, de catégorie S et de catégorie T se rapportait à celui des actions de catégorie A émises par le fonds sous-jacent. Les actions de catégorie A, de catégorie B et de catégorie C émises par le fonds sous-jacent ont différents frais de gestion, qui atteignent respectivement environ 2,00 %, 1,00 % et 1,00 % par année.

Au 31 décembre 2014, le Fonds détenait 153 394 actions de catégorie A (286 492 en 2013), aucune action de catégorie B (3 443 en 2013) et 27 393 actions de catégorie C (21 706 en 2013) du fonds sous-jacent, soit respectivement la totalité (la totalité en 2013), 0 % (aucune action de catégorie B du fonds sous-jacent) (la totalité en 2013) et la totalité (la totalité en 2013) des actions émises.

Avant le 9 décembre 2013, le Fonds investissait dans les actifs sous-jacents au moyen d'un ou de plusieurs contrats d'achat et de vente à terme (collectivement, le «contrat à terme») conclus avec une ou plusieurs banques canadiennes ou les membres de leur groupe respectif («TD Global Finance» ou la «contrepartie»). La contrepartie détenait quant à elle des billets Man AHL Diversified 2 CAD de catégorie D d'AHL Investment Strategies SPC («AHL SPC»), qui détenait alors les actifs sous-jacents, afin de couvrir son exposition en vertu des conditions du contrat à terme.

Au 1^{er} janvier 2013, le Fonds ne détenait aucune action du fonds sous-jacent.

5. CONTRAT À TERME

Avant le 9 décembre 2013, le Fonds investissait dans un portefeuille déterminé d'actions ordinaires de sociétés ouvertes canadiennes (le «portefeuille d'actions ordinaires») qui étaient inscrites à la Bourse de Toronto. Le Fonds et la contrepartie ont ensuite conclu un contrat à terme, aux termes duquel la contrepartie a convenu de verser au Fonds au moment d'un règlement partiel du prix d'achat pour la tranche visée d'un placement dans le portefeuille d'actions ordinaires applicable, un montant égal à 100 % du produit du rachat d'un nombre correspondant d'actions participatives d'AHL SPC. Le Fonds a donné en garantie le portefeuille d'actions ordinaires applicable à la contrepartie en vertu du contrat à terme. Conformément au contrat à terme, la contrepartie détenait 1 664 457 billets d'AHL SPC au 1^{er} janvier 2013, ce qui représentait 68,9 % des billets en circulation à cette date.

La valeur du contrat à terme de (831 775) \$ au 1^{er} janvier 2013 a été déterminée comme étant l'écart entre la valeur du portefeuille d'actions ordinaires de 156 874 619 \$ au 1^{er} janvier 2013 et le placement de la contrepartie dans les billets d'AHL SPC de 156 042 844 \$ au 1^{er} janvier 2013.

Le portefeuille d'actions ordinaires a été dissous et le contrat à terme a été résilié le 9 décembre 2013.

6. NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

Les normes publiées mais non encore en vigueur à la date de publication des états financiers du Fonds sont présentées ci-dessous. Le Fonds adoptera les normes applicables lorsqu'elles entreront en vigueur.

IFRS 9, Instruments financiers - Classement et évaluation

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, réunissant ainsi les phases de classement et d'évaluation, de dépréciation et de comptabilité de couverture du projet de l'IASB visant à remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et toutes les versions

Next Edge AHL Fund (auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund) Notes des états financiers - 31 décembre 2014 (suite)

précédentes de l'IFRS 9. L'IFRS 9 présente une approche logique et unique de classement et d'évaluation pour les actifs financiers qui reflète le modèle économique suivi pour les gérer ainsi que les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. De cette approche découle un modèle prospectif portant sur les pertes de crédit attendues qui entraînera une comptabilisation en temps opportun des pertes sur prêts et qui s'appliquera à tous les instruments financiers assujettis à la comptabilisation de la dépréciation. En outre, l'IFRS 9 élimine la volatilité du résultat net causée par les variations du risque de crédit des passifs choisis pour être évalués à la juste valeur, de sorte que les profits attribuables à la détérioration du risque de crédit propre à une entité à l'égard de ces passifs ne sont plus comptabilisés dans le résultat net. L'IFRS 9 inclut aussi un modèle de comptabilité de couverture amélioré visant un meilleur lien entre les caractéristiques économiques de la gestion des risques et son traitement comptable. L'IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'application anticipée est permise. De plus, les variations du risque de crédit propre à l'entité peuvent être appliquées de façon anticipée sans toutefois avoir à modifier la comptabilisation des instruments financiers. Le gestionnaire évalue actuellement l'incidence de l'IFRS 9.

7. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers :

Évaluation à titre d'entité d'investissement

Les entités qui répondent à la définition d'entité d'investissement selon l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, doivent évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs dans le but de leur fournir des services de placement;
- une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objectif d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-value en capital, de revenu de placement ou des deux;
- une entité qui mesure et évalue le rendement de la presque totalité de ses placements à la juste valeur.

Le prospectus du Fonds précise quel est le but de fournir des services de gestion de placement aux investisseurs, ce qui comprend le fait d'investir dans AHL DP Limited afin de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital.

Le fonds présente de l'information à ses investisseurs sur une base mensuelle au moyen de rapports d'information, et à sa direction au moyen de rapports de gestion internes, sur la base de la juste valeur. Tous les placements sont comptabilisés dans les états financiers du Fonds à la juste valeur dans la mesure permise par les IFRS. Le Fonds dispose d'une stratégie de sortie clairement documentée pour l'ensemble de ses placements.

Next Edge AHL Fund (auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund) Notes des états financiers - 31 décembre 2014 (suite)

Le gestionnaire a en outre conclu que le Fonds respecte les caractéristiques supplémentaires d'une entité d'investissement : il détient plus d'un placement sous-jacent; les placements sous-jacents sont surtout sous forme d'actions, d'obligations, de devises, de taux d'intérêt à court terme, de contrats d'énergie et de métaux et de contrats de marchandises agricoles; il obtient des fonds de plus d'un investisseur et les investisseurs ne sont pas des parties liées.

Ces conclusions seront réévaluées chaque année, si un de ces critères ou caractéristiques vient à changer.

8. PRÊT DE TITRES

Afin de dégager des rendements additionnels, le Fonds a conclu une convention de prêt de titres avec la contrepartie. En vertu de cette convention, la contrepartie doit verser au Fonds des frais de prêt de titres négociés, offrir au Fonds une rémunération égale aux distributions reçues par la contrepartie sur les titres empruntés, et le Fonds doit recevoir une sûreté accessoire d'au moins 105 % de la valeur de marché des titres prêtés. La sûreté peut être composée de fonds livrés sous la forme d'un chèque certifié, d'une traite bancaire ou d'obligations de créance du Trésor canadien.

La convention de prêt de titres a été résiliée le 9 décembre 2013. La valeur de marché de la sûreté détenue par le Fonds au 31 décembre 2014 s'élevait à néant (néant au 31 décembre 2013 et 169 633 877 \$ au 1^{er} janvier 2013) pour des titres prêtés d'une valeur de néant (néant au 31 décembre 2013 et 157 867 853 \$ au 1^{er} janvier 2013). Les produits réalisés sur les opérations de prêt de titres au cours de l'exercice sont présentés dans les états du résultat global du Fonds.

9. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Aux 31 décembre 2014 et 2013, le portefeuille du Fonds était composé d'un placement dans le fonds sous-jacent. Au 1^{er} janvier 2013, le portefeuille était constitué principalement d'actions ordinaires de moyennes et de grandes sociétés canadiennes exerçant leurs activités dans différents secteurs (le portefeuille d'actions ordinaires) et du contrat à terme, un dérivé. Le tableau ci-après présente les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière selon la hiérarchie de l'évaluation à la juste valeur. La hiérarchie regroupe les actifs financiers et les passifs financiers selon trois niveaux fondés sur l'importance des données utilisées pour évaluer leur juste valeur. La hiérarchie de l'évaluation à la juste valeur comprend les niveaux suivants :

Niveau 1 - les données sont les prix cotés non rajustés pour des instruments identiques dans des marchés actifs.

Niveau 2 - les données autres que les prix cotés du niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif.

Niveau 3 - une ou plusieurs données importantes utilisées par une technique d'évaluation sont inobservables pour établir la juste valeur des instruments.

Next Edge AHL Fund
(auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund)
Notes des états financiers - 31 décembre 2014 (suite)

Au 31 décembre 2014, les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière étaient regroupés selon la hiérarchie de l'évaluation à la juste valeur comme suit :

	Niveau 1 \$ CA	Niveau 2 \$ CA	Niveau 3 \$ CA	Total \$ CA
Placement dans le fonds sous-jacent	-	41 547 697	-	41 547 697

Au 31 décembre 2013, les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière étaient regroupés selon la hiérarchie de l'évaluation à la juste valeur comme suit :

	Niveau 1 \$ CA	Niveau 2 \$ CA	Niveau 3 \$ CA	Total \$ CA
Placement dans le fonds sous-jacent	-	31 941 188	-	31 941 188

Au 1^{er} janvier 2013, les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière étaient regroupés selon la hiérarchie de l'évaluation à la juste valeur comme suit :

	Niveau 1 \$ CA	Niveau 2 \$ CA	Niveau 3 \$ CA	Total \$ CA
Portefeuille d'actions ordinaires	156 874 619	-	-	156 874 619
Contrat à terme	-	(831 775)	-	(831 775)

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des intérêts à recevoir, du montant à payer à l'achat de placements, des rachats à payer, des distributions à verser et des charges à payer ainsi que l'obligation du Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sont évaluées au coût amorti. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

a) Placement dans le fonds sous-jacent

Le placement du Fonds dans le fonds sous-jacent est évalué à la valeur liquidative par part déclarée par le gestionnaire du fonds sous-jacent. Cette évaluation représente environ la juste valeur du placement. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, le placement du Fonds dans le fonds sous-jacent a été classé au niveau 2.

b) Portefeuille d'actions ordinaires

Le portefeuille d'actions ordinaires du Fonds a été classé au niveau 1 puisqu'il s'agissait d'un portefeuille d'actions ordinaires de sociétés ouvertes canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto, qui étaient négociées activement et pour lesquelles un prix fiable était observable. Au 1^{er} janvier 2013, toutes les actions ordinaires du Fonds dans le portefeuille d'actions ordinaires étaient négociées fréquemment et leur prix était observable.

Next Edge AHL Fund
(auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund)
Notes des états financiers - 31 décembre 2014 (suite)

c) Contrat à terme

La valeur du contrat à terme équivalait à l'écart entre la valeur du portefeuille d'actions ordinaires et le placement de la contrepartie dans AHL SPC. Ces données d'entrée étaient observables et, par conséquent, le contrat à terme a été classé au niveau 2.

Le 9 décembre 2013, le portefeuille d'actions ordinaires a été dissous, le contrat à terme a été réglé et le Fonds a commencé à investir dans les actifs sous-jacents grâce à son placement dans le fonds sous-jacent.

10. PROFITS NETS SUR PLACEMENTS ET DÉRIVÉS

Les placements du Fonds dans le fonds sous-jacent et le portefeuille d'actions ordinaires sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale et sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le contrat à terme, qui est un dérivé, est classé comme détenu à des fins de transaction et est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Le tableau suivant présente les profits nets sur les placements et les dérivés par catégorie pour les périodes respectives.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2014	2013
	\$ CA	\$ CA
Catégorie	Profits	Profits
	(pertes)	(pertes)
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
Désignés à la date de passation du contrat	24 208 067	8 029 851
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
Détenus à des fins de transaction	-	(14 457 536)
Total	24 208 067	(6 427 686)

11. RISQUES LIÉS AU FONDS SOUS-JACENT

Le placement du Fonds dans le fonds sous-jacent l'expose aux risques de Man AHL DP Limited, le fonds sous-jacent. Avant le 9 décembre 2013, le Fonds investissait dans les actifs sous-jacents par l'entremise du contrat à terme, et AHL SPC constituait le fonds sous-jacent sur lequel le rendement du Fonds était fondé. Les risques décrits ci-dessous s'appliquent à Man AHL DP Limited et à AHL SPC pour les périodes du 9 décembre 2013 au 31 décembre 2014 et du 1^{er} janvier 2013 au 8 décembre 2013, respectivement.

Les activités de placement du fonds sous-jacent l'exposent aux divers types de risques qui sont associés aux instruments financiers et aux marchés sur lesquels il investit. Les risques financiers les plus importants auxquels le fonds sous-jacent est exposé sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. Le risque de marché comprend le risque de prix d'un titre, le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Le gestionnaire de placements gère ces risques de façon globale, tout comme les risques liés à ses activités de placement, dans le cadre de sa politique globale en matière de gestion des risques.

Next Edge AHL Fund (auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund) Notes des états financiers - 31 décembre 2014 (suite)

La nature et l'ampleur des instruments financiers en cours à la date de l'état de la situation financière et la politique en matière de gestion des risques à laquelle a eu recours le gestionnaire de placements sont présentées ci-après.

Gestion globale des risques du fonds sous-jacent

Le fonds sous-jacent cherche à générer des rendements en investissant dans le programme diversifié d'AHL, grâce à ses placements sous-jacents, qui sont gérés par le gestionnaire de placements.

Le gestionnaire de placements distingue deux niveaux de risque importants, soit les risques au niveau du fonds sous-jacent et les risques au niveau des placements sous-jacents. Par conséquent, le gestionnaire de placements a mis en œuvre des procédures afin de gérer les risques liés au fonds sous-jacent et à ses placements sous-jacents.

Au niveau du fonds sous-jacent

La gestion des risques au niveau du fonds sous-jacent peut être classée en gestion des risques avant investissement et après investissement. La gestion des risques avant investissement implique de déterminer la répartition de l'actif et l'élaboration du portefeuille. Par la suite, la gestion des risques implique le fait de procéder à des analyses de risque et de rendement, de surveiller les restrictions du portefeuille et les directives de placement, de gérer les devises, le taux d'intérêt, le crédit et les risques de liquidité au niveau du fonds sous-jacent, et d'apporter les ajustements nécessaires à la répartition de l'actif et à l'élaboration du portefeuille.

Les considérations relatives aux risques ou le besoin d'aligner le portefeuille sur les lignes directrices du produit peuvent entraîner un rééquilibrage du portefeuille, qui est généralement examiné sur une base hebdomadaire par l'équipe de gestion de portefeuille du gestionnaire de placements.

Gestionnaire de placements du fonds sous-jacent, AHL

Dans le cas du programme diversifié d'AHL, l'activité de négociation est gérée par AHL. AHL détermine les possibilités permettant de profiter des fluctuations des cours dans plus de 300 marchés internationaux différents grâce à des techniques de placement spécialisées, à une technologie avancée et à un contrôle quotidien des risques.

Le programme diversifié d'AHL cherche à relever les tendances de cours à la hausse et à la baisse et à en tirer parti. La négociation a lieu à toute heure et l'information en temps réel concernant les cours est utilisée pour réagir aux mouvements des cours sur un large éventail de marchés mondiaux. Les règles de placement sont appliquées dans un cadre systématique.

AHL utilise un certain nombre de mesures de risque, notamment des méthodes d'évaluation exclusives semblables à la norme de valeur à risque de l'industrie et effectue des tests de résistance quotidiens en fonction des données historiques. Selon les risques relevés, AHL peut modifier l'exposition aux différents marchés sur lesquels elle négocie.

La presque totalité des contrats dérivés sont négociés sur marge. Le gestionnaire de placements gère les risques liés à ces opérations en maintenant des dépôts de garantie conformément à la réglementation en matière d'échange individuel et aux lignes directrices internes. Le gestionnaire de placements joue aussi un rôle actif dans la gestion et le contrôle des risques de marché et de contrepartie du fonds sous-jacent et la

Next Edge AHL Fund (auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund) Notes des états financiers - 31 décembre 2014 (suite)

surveillance quotidienne des activités de négociation et des niveaux de marge, et, au besoin, il dépose une garantie additionnelle ou réduit les positions.

Risque de marché du fonds sous-jacent

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des variables de marché, comme les taux d'intérêt, les taux de change et les cours des titres.

De nombreuses mesures du risque sont utilisées par le gestionnaire de placements, mais une mesure généralement comprise est la volatilité annualisée. Il s'agit d'une mesure du risque calculée comme étant l'écart type des rendements sur la valeur liquidative par action participative rachetable de la date de création à la date de présentation de l'information financière.

Puisqu'elle est fondée sur la valeur liquidative par action participative rachetable, la volatilité annualisée incorpore toutes les caractéristiques de rendement du fonds sous-jacent, y compris l'incidence des fluctuations de taux d'intérêt et les écarts de change depuis la date de création. Même si les placements directs du fonds sous-jacent peuvent changer, les stratégies de placement utilisées par ses placements sous-jacents ne changeront pas de façon importante, ce qui signifie que les caractéristiques de risque et de rendement auxquelles le fonds sous-jacent est exposé sont dans une large mesure uniformes.

La volatilité annualisée a des limites, car elle suppose une distribution normale de rendements périodiques, qui pourraient ne pas être totalement représentatifs du comportement du fonds couvert. La volatilité annualisée est fondée sur les données historiques. Le rendement des activités de négociation n'est pas garanti, et le rendement passé n'est pas un indicateur du rendement ou des résultats futurs.

Au 31 décembre 2014, la volatilité annualisée du fonds sous-jacent s'élevait à 29,01 % (7,78 % en 2013, AHL SPC : 9,00 % au 1^{er} janvier 2013).

Risque de taux d'intérêt du fonds sous-jacent

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le fonds sous-jacent est directement exposé au risque de taux d'intérêt par l'entremise de sa stratégie de placement, qui est délibérément conçue pour générer des rendements grâce à des stratégies de négociation axées sur l'exploitation des différences de prix dans les taux. La sensibilité de ces expositions est établie en fonction de l'analyse de volatilité globale fournie dans la section du risque de marché.

Le fonds sous-jacent est exposé au risque de taux d'intérêt à l'égard des fonds en banque, de la trésorerie auprès des courtiers et des contrats à terme sur taux d'intérêt détenus aux 31 décembre 2014, 31 décembre 2013 et 1^{er} janvier 2013.

Risque de change du fonds sous-jacent

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. La monnaie fonctionnelle du fonds sous-jacent est le dollar américain, mais le gestionnaire de placements utilise la couverture de change afin de minimiser le risque de taux de change relativement aux variations du taux de change entre le dollar

Next Edge AHL Fund (auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund) Notes des états financiers - 31 décembre 2014 (suite)

américain, la monnaie fonctionnelle du fonds sous-jacent, et le dollar canadien, la monnaie dans laquelle le fonds sous-jacent présente ses rapports à des fins d'évaluation.

Le fonds sous-jacent est exposé au risque de change par l'entremise de ses placements libellés en devises autres que le dollar américain. Le gestionnaire de placements fait appel à une méthode active pour surveiller les expositions aux devises et gère ce risque en compensant les soldes libellés en devises autres que le dollar américain et en concluant des contrats de change à terme compensatoires.

Autre risque de prix du fonds sous-jacent

L'autre risque de prix s'entend du risque que le prix d'un instrument financier variera en fonction des changements dans la conjoncture du marché, ce qui influencera, directement ou indirectement, la valeur de cet instrument.

Le fonds sous-jacent est exposé à l'autre risque de prix découlant de ses placements. En raison de la nature des stratégies de négociation utilisées pour ces placements, aucun lien direct entre les facteurs du marché et les prix prévus des placements ne peut être établi de façon fiable.

L'autre risque de prix est géré par les processus de gestion des risques globaux décrits ci-dessus.

Risque de crédit / risque de contrepartie du fonds sous-jacent

Le risque de crédit s'entend du risque qu'un émetteur ou que la contrepartie ne puisse pas s'acquitter d'un engagement conclu avec le fonds sous-jacent.

L'exposition maximale du fonds sous-jacent au risque de crédit (compte non tenu de la valeur de toute garantie ou autre titre détenu) advenant que les contreparties ne puissent pas s'acquitter, en date du 31 décembre 2014, de leurs obligations liées à chaque catégorie d'actifs financiers comptabilisés, autres que les dérivés, correspond à la valeur comptable de ces actifs à l'état de la situation financière du fonds sous-jacent.

Pour ce qui est des instruments financiers dérivés, le risque de crédit découle de l'impossibilité éventuelle des contreparties à s'acquitter de leurs obligations en vertu du contrat ou de l'arrangement. Le risque de crédit est atténué pour le programme diversifié d'AHL grâce à la diversité des contreparties et au suivi régulier du risque de concentration.

Les risques importants se rapportent aux banques et aux courtiers.

Next Edge AHL Fund
(auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund)
Notes des états financiers - 31 décembre 2014 (suite)

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition de la trésorerie du fonds sous-jacent aux banques et aux courtiers par note de crédit aux 31 décembre 2014 et 2013 (source : Moody's).

Contrepartie	Note de Moody's	Décembre 2014 \$ US	Actif net du fonds sous-jacent %
Citibank N.A	A2	7 793 705	31,76
Mizuho Financial Group	A1	6 202 116	25,28
Credit Suisse AG	A1	2 489 155	10,15
JP Morgan	Aa3	2 500 982	10,19
Royal Bank of Scotland plc	Baa1	2 019 824	8,23
Sumitomo Mitsui Banking	A1	1 200 197	4,89
Deutsche Bank AG	A3	1 776 882	7,24
Merrill Lynch & Co., Inc	Baa2	554 321	2,26
		24 537 182	100,00

Contrepartie	Note de Moody's	Décembre 2013 \$ US	Actif net du fonds sous-jacent %
Citibank N.A	A2	9 638 349	47,94
Credit Suisse AG	A2	4 565 715	22,71
Deutsche Bank AG	A2	1 116 559	5,55
JP Morgan Chase Bank NA	A3	2 436 694	12,12
Royal Bank of Scotland plc	Baa1	1 912 645	9,51
Merrill Lynch & Co., Inc	Baa2	434 692	2,17
		20 104 654	100,00

Le gestionnaire de placements procède à un examen préalable de toutes les contreparties avant qu'elles ne deviennent un fournisseur de services ou une contrepartie du fonds sous-jacent, et des vérifications de crédit font partie de ce processus. La qualité du crédit des banques, des courtiers et de tout prêteur fait l'objet d'un suivi régulier et est prise en compte dans les décisions de placement.

Risque de liquidité du fonds sous-jacent

Le risque de liquidité s'entend du risque que le fonds sous-jacent éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Les demandes de rachat des porteurs d'actions participatives rachetables représentent le principal risque de liquidité du fonds sous-jacent.

Les actions participatives rachetables du fonds sous-jacent sont rachetables au gré du porteur chaque jour de négociation hebdomadaire. Les porteurs d'actions participatives rachetables peuvent faire racheter leurs actions dans la mesure où ils ont fourni un préavis écrit à cet effet au plus tard à 16 h (heure de Londres) un jour ouvrable avant le jour de négociation où le rachat doit être effectué. Le fonds sous-jacent est alors potentiellement exposé à des rachats hebdomadaires par ses porteurs d'actions participatives rachetables. Le risque de liquidité, par l'intermédiaire des demandes de rachat des porteurs d'actions participatives rachetables, est géré en fixant la période de préavis en matière de rachat de façon à tenir compte de la liquidité prévue des placements sous-jacents, tel que convenu par le gestionnaire de placements.

Le fonds sous-jacent investit dans un fonds d'investissement géré assorti d'une période de préavis de rachat inférieure à celle du fonds sous-jacent ou a recours à un arrangement de courtage pour s'assurer que les placements dans des fonds d'investissement gérés peuvent être achetés auprès du fonds sous-jacent en cas

Next Edge AHL Fund (auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund) Notes des états financiers - 31 décembre 2014 (suite)

d'insuffisance de liquidités à un cours correspondant au dernier cours disponible par action participative rachetable à la date de l'achat.

Les placements du fonds sous-jacent comprennent aussi des contrats à terme négociés en Bourse, considérés comme facilement réalisables étant donné qu'ils sont tous inscrits à des Bourses importantes.

Les instruments financiers du fonds sous-jacent comprennent aussi des placements dans des contrats dérivés négociés hors Bourse, qui ne sont pas cotés sur un marché public actif et qui, en général, pourraient ne pas être liquides. Par conséquent, le fonds sous-jacent pourrait ne pas être en mesure de liquider rapidement certains de ses placements dans ces instruments à un montant se rapprochant de leur juste valeur en vue de répondre à ses besoins de liquidités.

Le risque de liquidité des placements sous-jacents est géré par AHL, sous réserve des contrôles généraux, comme il est indiqué plus haut.

12. AUTRES FACTEURS DE RISQUE

En plus des risques auxquels le Fonds est exposé compte tenu de son investissement dans le fonds sous-jacent, il existe d'autres risques financiers :

Risque de liquidité du Fonds

Aux 31 décembre 2014 et 2013, le risque de liquidité consiste en la possibilité que le Fonds ne puisse liquider son placement dans le fonds sous-jacent en vue de répondre aux demandes de rachat de parts des porteurs de parts. Bien que les porteurs de parts puissent demander le rachat de leurs parts, dans certaines conditions les rachats peuvent être limités ou interrompus par le fonds sous-jacent; les rachats des porteurs de parts pourraient de ce fait être temporairement limités ou interrompus.

Au 1^{er} janvier 2013, le risque de liquidité consistait en la possibilité que le Fonds ne puisse racheter ses actions dans le fonds sous-jacent ou régler en partie ou en totalité le contrat à terme avec la contrepartie en vue de répondre aux demandes de rachat de parts des porteurs de parts. Le Fonds était exposé aux rachats en espèces des parts rachetables. Bien que les porteurs de parts puissent demander le rachat de leurs parts, dans certaines conditions les rachats du Fonds ou de la contrepartie peuvent être limités ou interrompus par le fonds sous-jacent, ce qui peut faire en sorte que la contrepartie ne pourra pas régler partiellement le contrat à terme conclu avec le Fonds; les rachats des porteurs de parts peuvent de ce fait avoir été temporairement limités ou interrompus. Le portefeuille d'actions ordinaires, bien qu'assez liquide, a été donné en garantie selon les modalités du contrat à terme. Par conséquent, à moins que le contrat à terme ne puisse être réglé partiellement, la garantie proportionnelle donnée en vertu du contrat à terme à l'égard de la valeur du règlement partiel peut ne pas avoir été vendue. Les porteurs de parts qui ont demandé le rachat de leurs parts peuvent donc avoir subi des retards dans la réception du paiement du prix de rachat.

Next Edge AHL Fund
(auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund)
Notes des états financiers - 31 décembre 2014 (suite)

Les tableaux ci-dessous présentent les passifs financiers du Fonds en les regroupant par échéance en fonction de la durée résiduelle jusqu'à l'échéance du contrat. Les montants représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

31 décembre 2014

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Rachats à payer	856 256	-	856 256
Distributions à verser	-	-	-
Frais de gestion à payer	-	131 821	131 821
Charges à payer	-	208 200	208 200

31 décembre 2013

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Rachats à payer	3 023 199	-	3 023 199
Distributions à verser	176 745	-	176 745
Montant à payer à l'achat de placements	2 170 600	-	2 170 600
Frais de gestion à payer	-	251 703	251 703
Charges à payer	-	419 949	419 949

1^{er} janvier 2013

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Rachats à payer	4 416 075	-	4 416 075
Distributions à verser	363 580	-	363 580
Frais de gestion à payer	-	444 410	444 410
Charges à payer	-	528 288	528 288

Risque de taux d'intérêt sur la trésorerie

Le Fonds détient de la trésorerie assujettie à des taux d'intérêt variables, ce qui expose le Fonds au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie. Avant le 9 décembre 2013, la majeure partie des actifs financiers et des passifs financiers du Fonds ne portaient pas intérêt, et le Fonds n'était pas assujetti à un risque de taux d'intérêt important.

Risque de crédit de la contrepartie au contrat à terme

Le risque de crédit de la contrepartie au contrat à terme est le risque que la contrepartie ne puisse pas s'acquitter d'une obligation ou d'un engagement en vertu du contrat à terme qu'elle a conclu avec le Fonds, applicable avant le 9 décembre 2013.

En concluant le contrat à terme, le Fonds s'est exposé au risque de crédit lié à la contrepartie. Selon la valeur du portefeuille d'actions ordinaires et des billets du fonds sous-jacent à un moment donné, l'exposition du Fonds au risque de crédit lié à la contrepartie aurait pu être importante. L'écart entre le portefeuille d'actions ordinaires et le placement de la contrepartie en billets du fonds sous-jacent («risque de crédit lié à la contrepartie») s'élevait à (831 775) \$ au 1^{er} janvier 2013, ce qui correspond à l'écart entre la valeur du portefeuille d'actions ordinaires de 156 874 619 \$ au 1^{er} janvier 2013 et la valeur du placement de la contrepartie en billets du fonds sous-jacent de 156 042 844 \$ au 1^{er} janvier 2013.

Dans l'éventualité d'une défaillance de crédit, soit l'incapacité de la contrepartie de respecter ses obligations à l'égard du contrat à terme («incident de défaillance de crédit»), l'actif net proviendrait de la

Next Edge AHL Fund (auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund) Notes des états financiers - 31 décembre 2014 (suite)

valeur du portefeuille d'actions ordinaires. Si l'exposition au risque de crédit lié à la contrepartie était élevée, les porteurs de parts auraient pu subir une perte importante de la valeur de leurs parts. De même, si l'exposition au risque de crédit lié à la contrepartie était inversée, à savoir que la valeur du portefeuille d'actions ordinaires serait supérieure à celle des billets du fonds sous-jacent à un moment donné, les porteurs de parts auraient pu, dans le cas d'un incident de défaillance de crédit, voir leurs parts prendre de la valeur.

Dans le cas d'un incident de défaillance de crédit lorsque l'actif net provenait du portefeuille d'actions ordinaires, le Fonds aurait été davantage exposé au risque de change et au risque de prix en ce qui a trait au portefeuille d'actions ordinaires, que s'il avait conclu un contrat de swap transférant ces risques à la contrepartie en vertu du contrat à terme.

Pour atténuer le risque de crédit, le gestionnaire n'a choisi que des contreparties qui étaient des banques canadiennes ou des banques canadiennes de l'annexe II. Le gestionnaire a surveillé la solvabilité de la contrepartie. Au 1^{er} janvier 2013, Standard & Poor's accordait la note AA- à la Banque Toronto-Dominion.

Aux 31 décembre 2014 et 2013, le contrat à terme avait pris fin. Le Fonds n'était pas exposé au risque de crédit de la contrepartie au contrat à terme aux 31 décembre 2014 et 2013.

Risque de change lié au portefeuille d'actions ordinaires

Le risque de change lié au portefeuille d'actions ordinaires, applicable avant le 9 décembre 2013, est le risque que les instruments financiers libellés ou échangés en devises autres que le dollar canadien, qui est la monnaie de présentation du Fonds, varient en raison des fluctuations des taux de change. Pour ce qui est du portefeuille d'actions ordinaires, le Fonds n'investit dans aucune autre devise autre que le dollar canadien.

Aux 31 décembre 2014 et 2013, le portefeuille d'actions ordinaires avait été dissous. Aux 31 décembre 2014 et 2013, le Fonds n'était pas exposé au risque de change lié au portefeuille d'actions ordinaires.

Risque de prix lié au portefeuille d'actions ordinaires

Le risque de prix lié au portefeuille d'actions ordinaires, applicable avant le 9 décembre 2013, était le risque que la valeur du portefeuille d'actions ordinaires fluctue en raison de variations des prix du marché des actions détenues dans ce portefeuille. Tous les titres comportent un risque de perte de capital découlant des fluctuations normales du marché. Puisque, selon les modalités du contrat à terme, l'actif net du Fonds ne provenait pas du portefeuille d'actions ordinaires, mais plutôt du fonds sous-jacent, la sélection individuelle des actions n'était limitée que par les restrictions voulant que le gestionnaire n'ait choisi que des actions cotées sur la TSX qui ne produisaient pas de dividendes et qui étaient largement détenues par le public. Ces actions étaient choisies pour leur capacité à être vendues à découvert par la contrepartie à l'appui du contrat à terme.

De plus, un panier constitué d'environ 10 à 14 actions était détenu en tout temps pour atténuer le risque de concentration et faciliter la substitution d'une action dans le portefeuille d'actions ordinaires par une autre dans l'éventualité où un dividende serait versé sur une action donnée ou qu'un autre événement touchant une société ferait en sorte que l'action ne soit plus disponible.

Le risque de prix lié au portefeuille d'actions ordinaires ne se serait matérialisé que dans le cas d'un incident de défaillance de crédit lié à la contrepartie puisque, selon les modalités du contrat à terme, le Fonds aurait renoncé à toute augmentation ou diminution de la valeur du portefeuille d'actions ordinaires. Si cette

Next Edge AHL Fund (auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund) Notes des états financiers - 31 décembre 2014 (suite)

éventualité s'était produite, comme il en est question ci-dessus à la section portant sur le risque de crédit, le Fonds aurait pu être ou non exposé au risque de prix au 1^{er} janvier 2013.

Aux 31 décembre 2014 et 2013, le portefeuille d'actions ordinaires avait été dissous. Aux 31 décembre 2014 et 2013, le Fonds n'était pas exposé au risque de prix lié au portefeuille d'actions ordinaires.

13. PARTS RACHETABLES

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Fonds offrait dix-sept catégories de parts rachetables : les parts de catégorie A, les parts de catégorie B, les parts de catégorie C, les parts de catégorie D, les parts de catégorie F, les parts de catégorie G, les parts de catégorie H, les parts de catégorie J, les parts de catégorie K, les parts de catégorie L, les parts de catégorie M, les parts de catégorie O, les parts de catégorie P, les parts de catégorie Q, les parts de catégorie R, les parts de catégorie S et les parts de catégorie T. Les parts pouvaient être achetées selon l'option de la commission de souscription initiale ou selon l'option des frais d'acquisition reportés, et pouvaient donner droit à des distributions régulières, selon la catégorie de parts achetées. La catégorie de parts choisie a eu une incidence sur les frais que devait verser l'investisseur, les frais de gestion payables par le Fonds, les distributions versées sur les parts et la rémunération versée au courtier pour la vente de parts.

Une nouvelle catégorie de parts, la catégorie H, a été offerte dans le cadre d'un prospectus modifié daté du 9 novembre 2012, et la première émission de parts a eu lieu le 14 février 2013. Deux nouvelles catégories de parts, la catégorie L et la catégorie M, ont été offertes dans le cadre d'un prospectus modifié daté du 3 décembre 2013, et la première émission de parts a eu lieu le 30 décembre 2013. Deux nouvelles catégories de parts, la catégorie J et la catégorie K, ont été offertes dans le cadre d'un prospectus modifié daté du 27 juin 2014, et la première émission de parts a eu lieu le 16 décembre 2014.

Le 26 août 2014, les parts de catégorie D ont été fusionnées avec les parts de catégorie A et ne sont plus offertes, et les parts des catégories O, P, Q, R, S et T ont été fusionnées respectivement avec les parts des catégories A, B, C, F, A et G et ne sont plus offertes.

Toutes les catégories avaient les mêmes objectifs, stratégies et restrictions en matière de placement, mais étaient différentes en ce qui a trait à certaines caractéristiques, telles que les frais de gestion, les commissions de vente, les commissions de service et les distributions. La valeur liquidative par part de chacune des catégories pouvait être différente en raison des frais, des charges et des distributions attribuables qui varient selon les catégories de parts. Ni le Fonds ni le gestionnaire n'exigeaient de frais ou de commission de vente à l'achat de parts du Fonds. Un courtier autorisé ou un conseiller pouvait exiger une commission de vente à l'achat pouvant atteindre 3,00 % au moment de l'achat des parts de catégorie A ou des parts de catégorie O, ce qui aurait réduit le montant investi dans les parts de catégorie A ou les parts de catégorie O du Fonds.

Next Edge AHL Fund
(auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund)
Notes des états financiers - 31 décembre 2014 (suite)

Le nombre de parts émises, rachetées ou annulées au cours des exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013 pour chaque catégorie de parts est présenté dans les tableaux suivants.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2014	2013
Catégorie A		
Solde au début de l'exercice	3 575 253	5 723 378
Parts émises contre espèces	1 544 271	158 502
Parts rachetées	(1 229 371)	(2 306 627)
Solde à la fin de l'exercice	3 890 153	3 575 253
Catégorie B		
Solde au début de l'exercice	1 809 079	2 648 598
Parts émises contre espèces	154 231	40 960
Parts rachetées	(701 357)	(880 479)
Solde à la fin de l'exercice	1 261 953	1 809 079
Catégorie C		
Solde au début de l'exercice	604 333	733 277
Parts émises contre espèces	82 586	9 717
Parts rachetées	(120 043)	(138 661)
Solde à la fin de l'exercice	566 876	604 333
Catégorie D		
Solde au début de l'exercice	320 079	576 261
Parts rachetées	(320 079)	(256 182)
Solde à la fin de l'exercice	-	320 079
Catégorie F		
Solde au début de l'exercice	1 462 174	3 865 846
Parts émises contre espèces	930 600	257 028
Parts rachetées	(985 687)	(2 660 700)
Solde à la fin de l'exercice	1 407 087	1 462 174
Catégorie G		
Solde au début de l'exercice	500 246	644 885
Parts émises contre espèces	70 021	12 005
Parts rachetées	(125 231)	(156 644)
Solde à la fin de l'exercice	445 036	500 246
Catégorie H		
Solde au début de l'exercice	109 189	-
Parts émises contre espèces	264 718	153 022
Parts rachetées	(11 674)	(48 833)
Solde à la fin de l'exercice	362 233	104 189

Next Edge AHL Fund
(auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund)
Notes des états financiers - 31 décembre 2014 (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2014	2013
Catégorie I		
Solde au début de l'exercice	-	4 829
Parts rachetées	-	(4 829)
Solde à la fin de l'exercice	-	-
Catégorie J		
Solde au début de l'exercice	-	-
Parts émises contre espèces	1 891 444	-
Solde à la fin de l'exercice	1 891 444	-
Catégorie K		
Solde au début de l'exercice	-	-
Parts émises contre espèces	333 680	-
Solde à la fin de l'exercice	333 680	-
Catégorie L		
Solde au début de l'exercice	53 740	-
Parts émises contre espèces	20 558	53 740
Parts rachetées	(26 100)	-
Solde à la fin de l'exercice	48 198	53 740
Catégorie M		
Solde au début de l'exercice	485 670	-
Parts émises contre espèces	41 881	485 670
Parts rachetées	(59 413)	-
Solde à la fin de l'exercice	468 138	485 670
Catégorie O		
Solde au début de l'exercice	609 638	924 972
Parts émises contre espèces	-	53 124
Parts réinvesties	3 503	10 192
Parts rachetées	(613 141)	(378 650)
Solde à la fin de l'exercice	-	609 638
Catégorie P		
Solde au début de l'exercice	237 660	275 380
Parts réinvesties	3 680	5 582
Parts rachetées	(241 340)	(43 302)
Solde à la fin de l'exercice	-	237 660

Next Edge AHL Fund
(auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund)
Notes des états financiers - 31 décembre 2014 (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2014	2013
Catégorie Q		
Solde au début de l'exercice	114 893	130 691
Parts réinvesties	760	1 133
Parts rachetées	(115 653)	(16 931)
Solde à la fin de l'exercice	-	114 893
Catégorie R		
Solde au début de l'exercice	407 985	1 190 148
Parts émises contre espèces	-	103 763
Parts réinvesties	3 941	33 896
Parts rachetées	(411 926)	(919 822)
Solde à la fin de l'exercice	-	407 985
Catégorie S		
Solde au début de l'exercice	27 266	31 948
Parts réinvesties	51	94
Parts rachetées	(27 317)	(4 776)
Solde à la fin de l'exercice	-	27 266
Catégorie T		
Solde au début de l'exercice	100 595	109 587
Parts émises contre espèces	-	1 848
Parts réinvesties	144	247
Parts rachetées	(100 739)	(11 087)
Solde à la fin de l'exercice	-	100 595

Gestion du capital

Compte tenu de la capacité d'émettre et de racheter des parts rachetables, le capital du Fonds peut varier en fonction de la demande de rachats et de souscriptions du Fonds. Le Fonds n'est assujéti à aucune exigence en matière de capital imposé à l'externe et ne fait l'objet d'aucune restriction quant à l'émission et au rachat de parts rachetables à l'exception de ce qui est mentionné dans le prospectus.

Les objectifs de gestion du capital du Fonds sont les suivants :

- investir le capital dans des placements qui respectent la description, l'exposition au risque et le rendement prévu indiqués dans le prospectus;
- dégager des rendements constants tout en protégeant le capital en obtenant une exposition aux actifs sous-jacents au moyen de placements dans le fonds sous-jacent, comme il est mentionné dans le prospectus et à la note 2 ci-dessus;
- conserver des liquidités suffisantes pour couvrir les charges du Fonds, et pouvoir répondre aux demandes de rachat qui sont présentées;
- maintenir une taille suffisante pour rendre l'exploitation du Fonds rentable.

Next Edge AHL Fund (auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund) Notes des états financiers - 31 décembre 2014 (suite)

14. IMPÔTS SUR LE REVENU

Il est généralement supposé que le Fonds est en tout temps admissible à titre de «fiducie de fonds commun de placement», au sens donné à ce terme par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la «Loi de l'impôt»), et que le Fonds a choisi, aux termes de la Loi de l'impôt, d'être une fiducie de fonds commun de placement depuis la date de sa constitution.

Chaque année d'imposition, le Fonds est assujéti à l'impôt en vertu à la partie I de la Loi de l'impôt sur son revenu pour l'exercice, y compris les gains en capital imposables nets réalisés, déduction faite de la tranche de ces gains qu'il déduit au titre des montants payés ou payables aux porteurs de parts (que ce soit en espèces ou en parts) au cours de l'exercice. Un montant est considéré comme payable aux porteurs de parts dans l'année d'imposition si le Fonds le paie au cours de l'exercice ou si les porteurs de parts ont le droit au cours de l'année d'en exiger le paiement. Le Fonds prévoit distribuer chaque année, aux fins de l'impôt, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets, ce qui lui permet de déduire des montants suffisants pour n'avoir à payer au cours de l'année, en règle générale, aucun impôt sur le revenu non remboursable en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Pour chaque année d'imposition au cours de laquelle il est une fiducie de fonds commun de placement aux fins de la Loi de l'impôt, le Fonds a le droit de réduire l'impôt qu'il doit payer (de recevoir un remboursement à cet égard), le cas échéant, sur ses gains en capital nets réalisés selon un montant établi en vertu de la Loi de l'impôt en fonction des rachats de parts effectués au cours de l'exercice (le «remboursement au titre des gains en capital»). Le remboursement au titre des gains en capital dans une année d'imposition donnée pourrait ne pas être suffisant pour compenser entièrement l'impôt que le Fonds doit payer dans l'année d'imposition par suite de la disposition de titres compris dans le placement dans le fonds sous-jacent en vertu du contrat à terme en ce qui a trait aux rachats de parts.

Comme le Fonds ne prévoit pas avoir de revenu à l'exception des gains en capital imposables, au règlement partiel du contrat à terme, le gestionnaire ne prévoit pas que le Fonds effectuera des distributions à l'égard des catégories de parts autres que les catégories O, P, Q, R, S et T. Si le Fonds réalise un revenu aux fins de l'impôt en sus des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts au cours de l'exercice et des gains en capital nets réalisés du Fonds, l'impôt y afférent pourrait être recouvré par le Fonds au cours de l'exercice en vertu des dispositions relatives au remboursement au titre des gains en capital de la Loi de l'impôt, de sorte que, de façon générale, le Fonds n'aurait pas à payer d'impôt sur le revenu aux termes de la partie I de la Loi de l'impôt.

Au 31 décembre 2014, le Fonds affichait des pertes autres qu'en capital de 3 842 873 \$ (3 842 873 \$ en 2013), dont une tranche de 515 162 \$ (515 162 \$ en 2013) viendra à échéance en 2030, une tranche de 1 025 001 \$ (1 025 001 \$ en 2013) viendra à échéance en 2031 et une tranche de 2 302 710 \$ viendra à échéance en 2033, qui peuvent être reportées prospectivement en avant et portées en diminution du bénéfice imposable dans les années à venir. Le Fonds dispose également de pertes en capital de 35 944 959 \$ (35 944 959 \$ en 2013) qui peuvent être reportées prospectivement en avant indéfiniment afin de contrebalancer les gains en capital futurs. L'avantage lié à ces pertes, le cas échéant, n'a pas été comptabilisé dans les états financiers.

15. FRAIS ET CHARGES D'EXPLOITATION

En contrepartie des services rendus au Fonds, le gestionnaire avait le droit de recevoir du Fonds des frais de gestion (les «frais de gestion») à un taux annuel de i) 2,25 % (1,25 % avant le 3 décembre 2013) de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts des catégories A, B, C, D, O, P, Q et S; ii) 2,30 % (1,30 % avant le 3 décembre 2013) de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts des

Next Edge AHL Fund (auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund) Notes des états financiers - 31 décembre 2014 (suite)

catégories G et T; iii) 2,00 % (2,25 % avant le 25 novembre 2014 et 1,25 % avant le 3 décembre 2013) de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts de catégorie J; iv) 1,25 % (0,25 % avant le 3 décembre 2013) de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts de catégorie I; v) 1,00 % (0 % avant le 3 décembre 2013) de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts de catégories F, K et R; vi) 1,25 % (2,25 % avant le 3 décembre 2013) de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts de catégorie L; et vii) 0 % (1,00 % avant le 3 décembre 2013) de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts de catégories H et M, calculés hebdomadairement et versés mensuellement à terme échu, majorés des taxes applicables.

Le Fonds paie toutes les charges engagées dans le cadre de son exploitation et de son administration, lesquelles sont réparties au prorata entre les catégories de parts.

Ces charges comprennent les frais de préparation, d'impression et de mise à la poste des rapports périodiques à l'intention des porteurs de parts, les honoraires payables à un dépositaire des actifs du Fonds, les honoraires payables aux auditeurs et aux conseillers juridiques, les taxes et impôts payables par le Fonds ou auxquels le Fonds est assujéti et les autres charges d'exploitation générales. Les charges d'exploitation générales comprennent les autres charges liées aux communications destinées aux porteurs de parts, la rémunération payable à l'agent d'évaluation et au service indépendant d'établissement du prix pour la prestation de certains services d'évaluation, la rémunération payable à l'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres pour la prestation de certains services financiers, de tenue de registres et de communications d'information et de services administratifs généraux, les honoraires payables aux comptables, les frais courants, notamment les droits réglementaires et de licence, et les charges liées aux opérations de portefeuille.

Le gestionnaire peut établir une limite maximale pour les charges d'exploitation annuelles totales du Fonds. Le gestionnaire ou les membres de son groupe peuvent régler certaines charges d'exploitation du Fonds afin de garder les charges d'exploitation annuelles du Fonds en dessous de cette limite établie. Les montants pris en charge par le gestionnaire, le cas échéant, sont présentés à l'état du résultat global. En tout temps, le gestionnaire peut cesser de prendre en charge des charges.

Chaque catégorie de parts est responsable de régler les charges qui lui sont spécifiquement liées et une partie proportionnelle des charges qui sont communes à toutes les catégories de parts.

Commissions de courtage et accords de paiement indirect

Pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013, les «accords de paiement indirect», dans le cadre desquels un courtier est rémunéré au moyen de commissions en contrepartie de ses services de courtage, ne s'appliquaient pas aux commissions et aux coûts de transaction du Fonds.

16. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les activités de placement du Fonds sont gérées par Next Edge Capital Corp.

a) Frais de gestion

En vertu du contrat de gestion des placements, le Fonds a mandaté le gestionnaire pour lui fournir des services de gestion (se reporter à la note 15, Frais et charges d'exploitation). Le total des frais de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'est élevé à 1 512 351 \$ (1 138 954 \$ en 2013) et est présenté dans les états du résultat global, et des frais à payer au gestionnaire de 131 821 \$ au 31 décembre 2014

Next Edge AHL Fund
(auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund)
Notes des états financiers - 31 décembre 2014 (suite)

(251 703 \$ au 31 décembre 2013; 444 410 \$ au 1^{er} janvier 2013) sont présentés dans les états de la situation financière.

b) Honoraires du comité d'examen indépendant

La rémunération totale versée aux membres du comité d'examen indépendant pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentée dans les états du résultat global, s'est élevée à 26 743 \$ (10 730 \$ en 2013) et était composée uniquement de frais fixes. Aux 31 décembre 2014 et 2013 et au 1^{er} janvier 2013, aucun montant n'était à payer à l'égard des jetons de présence du comité d'examen indépendant.

17. TRANSITION AUX IFRS

Le Fonds est tenu d'adopter les IFRS pour les états financiers des périodes intermédiaires et annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014. Par conséquent, le Fonds a adopté les IFRS le 1^{er} janvier 2014 et il s'agit des premiers états financiers annuels préparés selon les IFRS. L'incidence de la transition du Fonds aux IFRS se résume comme suit :

Choix à la transition

La seule dispense volontaire adoptée par le Fonds au moment la transition réside dans la capacité à désigner un actif financier ou un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net à la transition aux IFRS. La totalité des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la transition était auparavant comptabilisée à la juste valeur selon les PCGR du Canada, conformément à la Note d'orientation concernant la comptabilité 18, *Sociétés de placement*.

Tableau des flux de trésorerie

Aux termes des PCGR du Canada, le Fonds n'était pas tenu de fournir un état des flux de trésorerie. Aux termes de l'IAS 1, un jeu complet d'états financiers comprend, sans exception, un tableau des flux de trésorerie pour la période considérée et comparative.

Rapprochement des capitaux propres et du résultat global présentés antérieurement selon les PCGR du Canada et selon les IFRS

	Au 31 décembre 2013	Au 1^{er} janvier 2013
Capitaux propres		
Capitaux propres présentés selon les PCGR du Canada	88 802 564	155 537 707
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	88 802 564	155 537 707
	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013	
Résultat global		
Résultat global présenté selon les PCGR du Canada	(9 378 877)	
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(9 378 877)	

Next Edge AHL Fund
(auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund)
Notes des états financiers - 31 décembre 2014 (suite)

Classement des parts rachetables émises par le Fonds

Aux termes des PCGR du Canada, le Fonds comptabilisait ses parts rachetables dans les capitaux propres. Selon les IFRS, l'IAS 32 exige que les parts ou actions d'une entité qui incluent une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers. Comme les parts du Fonds ne satisfont pas aux critères de l'IAS 32 permettant le classement dans les capitaux propres, elles ont été reclassées dans les passifs financiers à la transition aux IFRS. Sauf pour ce qui est de la présentation, il n'y a eu aucune incidence sur l'actif net du Fonds.

Next Edge AHL Fund (auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund) Renseignements généraux

GESTIONNAIRE ET PRINCIPAL DISTRIBUTEUR

Next Edge Capital Corp.
1 Toronto Street, bureau 200
Toronto (Ontario) M5C 2V6

Téléphone : 416 775-3600
Télécopieur : 416 775-3601
Sans frais : 1 877 860-1080

www.nextedgecapital.com

AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT D'ÉVALUATION

Citigroup Fund Services Canada Inc.
5900 Hurontario Street, bureau 100
Mississauga (Ontario) L5R 0E8

DÉPOSITAIRE

Citibank Canada
Citibank Place
123 Front Street West
Bureau 1900
Toronto (Ontario) M5J 2M3

COURTIER

Valeurs mobilières TD Inc.
P.O. Box 3, TD Centre
Toronto (Ontario) M5K 1A2

AUDITEURS

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.
222 Bay Street, P.O. Box 251
Toronto (Ontario) M5K 1J7

CONSEILLERS JURIDIQUES

McMillan s.e.n.c.r.l., s.r.l.
Brookfield Place, bureau 4400
181 Bay Street
Toronto (Ontario) M5J 2T3

Next Edge Capital Corp.
1 Toronto St., bureau 200
Toronto (Ontario) M5C 2V6

Tél. : 416 775-3600
Télec. : 416 775-3601

www.nextedgecapital.com